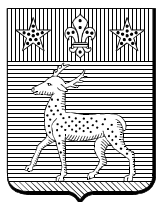


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil dix-neuf, le deux février à 14 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 24/01/2019

**Présents:** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absents:** Mrs DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., JACOMET M. et LESBROS JM. *qui a donné procuration* à Mr PESCE A.

**Objet: Amendes de Police 2019 – sécurisation du chemin Notre Dame-**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison des fortes pluies de 2018, le chemin de Notre dame a connu un effondrement sévère, il n'est plus praticable sur une grosse partie, la sécurité des usagers étant gravement mis en péril.

Il propose par conséquent à l'Assemblée Délibérante de présenter au Conseil Départemental une demande de financement dans le cadre des Amendes de Police 2019 en vue de la réalisation des travaux de sécurisation.

*C'est un projet dont le montant HT est de **5 000.00€** par rapport auquel, Monsieur le Maire envisage un financement de **3 000.00€** dans le cadre des **Amendes de Police 2019**.*

**Cette remise en état du chemin de Notre Dame afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité suite effondrement** consiste à : décaissement, évacuation des gravats, reprofilage, remise en état du mur de protection (pierres), ravalement, remise en forme du sentier et protection

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet et au financement envisagé, il confère à cet effet tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer un dossier auprès du Conseiller Départemental du canton dans le cadre des **Amendes de Police 2019** pour un financement à **3 000.00€** ainsi que pour signer toutes pièces relatives à ce projet.



*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2019 004-210400909-20190202-DE_2019_006-DE